

# Bulletin municipal du Noyer

N° 31 - Avril 2023

## L'édito du Maire



### Sommaire

- Les actions menées et en cours
- Infos pratiques
- Patrimoine naturel de notre commune
- Bienvenue aux nouveaux arrivants !
- Événements
- Comptes rendus des réunions du conseil municipal

Directeur de la publication :

Philippe Gamen

Comité de rédaction :

Françoise Besson, Philippe Durand, Odile Manoussakis, Philippe Perrier.

Ont participé à ce numéro :

Sophie Dodelin, Roland Magnier, Bernard Martin.

Photographies : Philippe Durand, Roland Magnier, Odile Manoussakis.

Cher(e)s Noyeraines et Noyerains,

Ce nouveau numéro de notre bulletin municipal arrive avec le printemps et les beaux jours !

C'est l'occasion pour l'équipe municipale de vous informer de quelques nouvelles et de l'avancée des projets entrepris sur la commune, mais également de vous apporter quelques conseils pratiques pour la vie de tous les jours.

Nous nous efforçons comme nous nous y étions engagés et avec nos moyens, de rendre notre village toujours plus dynamique et animé. Ainsi vous découvrirez les rencontres et ateliers organisés tout au long de l'année, de manière à ce que tous les habitants puissent se rencontrer à un moment ou à un autre, d'autant que nous accueillons régulièrement de nouvelles familles !

Je vous souhaite un excellent printemps et un bel été, en espérant qu'il ne soit pas aussi torride et sec que celui de l'an passé.

Philippe GAMEN

Ouverture de la Mairie au public :

Mardi : 14h30 à 16h30 - Jeudi : 17h00 à 19h00

Permanence des élus : sur rendez-vous

Téléphone : 04 79 63 31 72

Courriel : [mairie-lenoyer@wanadoo.fr](mailto:mairie-lenoyer@wanadoo.fr)

## *Les actions menées et en cours*

### Cimetière



Les travaux viennent de se terminer avec une barrière de protection sur le mur qui longe la prairie. Désormais il sera accessible à tous publics et ceci en toute sécurité.



### Point sur l'église

En 2015, un cabinet d'architectes a effectué un diagnostic du bâtiment. En novembre 2022, une nouvelle visite a eu lieu afin d'analyser l'évolution de l'état de l'église. Un rapport doit nous être remis à la fin du mois de mars avec une présentation lors d'un prochain conseil municipal, suivie d'une réunion publique sur cette thématique.

### Éclairage public

En 2019, la commune a modifié l'éclairage public : les ampoules ont été remplacées par des LED (moins consommatrices d'électricité). L'éclairage est maintenant dirigé vers le sol et non plus de façon omnidirectionnelle comme auparavant. Dans le même temps, l'éclairage public est éteint de 22 h à 5 h du matin. De plus, certains poteaux électriques mal placés ont été supprimés.

Un bilan vient d'être fait sur la consommation électrique, avant les modifications électriques (2018) et juste après (2020) : la consommation de l'éclairage public est passée de 10 374 KWh à 3 070 KWh, soit une réduction de 70 %. D'où un coût moindre pour la commune.

Les panneaux solaires sur le préau :

En 2020, ont été installés des panneaux solaires sur une partie du préau de la mairie par Perle (Association de centrales villageoises sur le territoire des Bauges) qui a réalisé la totalité de l'investissement.

La production d'électricité a démarré en juillet 2020 :

2020 : 4 699 KWh (sur 6 mois)

2021 : 9 812 KWh

2022 : 11 362 KWh

Nos panneaux ont un rendement énergétique intéressant qui permet de capter environ 140 à 160 KWh par m<sup>2</sup>, suivant la météo de l'année.

Cette énergie est vendue à EDF par Perle durant 20 ans, date à partir de laquelle la revente de l'énergie reviendra à la commune.

Pour information, la baisse de rendement des panneaux photovoltaïques est de l'ordre de 8 % au bout de 20 ans.

### **Cheminement piétonnier**

Après réflexion et suite à nos déambulations sur la commune, d'un hameau à l'autre, il apparaît que dans un 1<sup>er</sup> temps, l'aménagement le plus simple à réaliser se situe le long de la route départementale et permettrait de raccorder le Chef-Lieu au hameau le Perrier. En effet, la plupart des terrains concernés pour ce cheminement piétonnier appartient au département ou à la commune. De plus, l'accotement se prête assez bien au projet.

Pour ce faire, nous avons rencontré Mr Mathieu DUFOUR, le responsable des routes départementales sur le secteur des Bauges en Savoie. Nous devons solliciter l'autorisation du département pour créer un chemin piétonnier le long d'une route départementale et pour obtenir d'éventuelles subventions.

Pour la mise en œuvre, nous avons rencontré le 2 mars un bureau d'études chargé de nous faire une proposition de maîtrise d'œuvre. Nous pensons, de par toutes les démarches nécessaires, démarrer ce chantier au printemps 2024.

### **Biens sans maîtres**

La démarche de récupération des terrains qui n'ont plus de propriétaires suit son cours. Grâce à cela, notre commune vient d'acquérir 49 parcelles qui représentent un peu plus de 15,6 hectares. Ces parcelles sont acquises de plein droit car elles n'avaient pas de propriétaires.

D'autres acquisitions potentielles suivent leurs cours, qui concernent 22 propriétaires inconnu-es de l'administration. Ces parcelles sont, de ce fait, présumées « sans maîtres ». Si nous n'avons pas de nouvelles des éventuel-les propriétaires d'ici août 2023, ces

terrains seront également acquis à la commune. Les parcelles concernées sont affichées en mairie.

Une réflexion pourrait démarrer sur l'avenir de ces terrains.

## Suite et... presque fin de la campagne de stérilisation des chats



Comme vous l'avez lu dans les derniers bulletins, nous avons démarré cette démarche au printemps 2022 afin de limiter la prolifération des chats errants qui apportent avec eux tout un lot de problèmes (agressivité avec les chats domestiques, atteinte à la biodiversité et autres nuisances que nous avons déjà largement abordées).

À ce jour, et grâce à la mobilisation d'habitantes et habitants de la commune, nous avons tenu notre premier engagement puisque 30 chattes et chats ont été capturés (et relâchés sur le lieu de capture après intervention). Nous avons une convention avec l'association 30 Millions d'Amis qui a pris en charge la moitié du coût de cette opération sur les 2 100 € de cette opération.

D'après nos observations, il reste à intervenir sur une dizaine de chats (Le Chef-lieu et Le Perrier). Nous avons donc signé une nouvelle convention pour une aide financière auprès de l'association citée ci-dessus.

Nous tenons à remercier sincèrement toutes les personnes de la commune qui se sont impliquées dans les différents hameaux et sans lesquelles nous n'aurions pu mener à bien cette démarche. Cela demande en effet beaucoup de patience, de stratégie, de surveillance constante et génère aussi du stress !

Un immense merci aussi à Lionel notre employé communal qui assure les transports et dont l'engagement est appréciable malgré les griffures dont il a bénéficié à plusieurs reprises !!! Nous vous demandons néanmoins de rester vigilant.e.s et de nous signaler les animaux errants. Pour cela, contacter : Françoise Besson 04 79 63 34 82

## Où en est le refuge LPO communal ?

La commune est labélisée refuge communal depuis 2021. Une inauguration a eu lieu en présence de la LPO et des élu.es des Bauges. Nous avons déjà longuement évoqué cette démarche dans les précédents bulletins. Juste un petit rappel des critères permettant d'obtenir ce label sur les parcelles de la commune, certifiées par la LPO :

- créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvage,
- renoncer aux produits chimiques sur les parcelles certifiées refuge LPO,
- réduire l'impact sur l'environnement,
- faire sur les parcelles « refuge LPO », un espace sans chasse pour la biodiversité.

Les objectifs du refuge sont : une démarche de valorisation et d'amélioration du patrimoine naturel de notre commune, ainsi que, pour nous, habitants de la commune, une amélioration de la connaissance de notre patrimoine naturel.

Le 6 février 2023, nous nous sommes réuni.es avec quelques habitant.es qui avaient exprimé leur intérêt pour les projets et animations qui découlent de ce label de refuge. Parmi les propositions :

- balade découverte visuelle et auditive des oiseaux de notre commune,
- démarrer à l'automne 2023 l'installation d'une haie vive sur le talus derrière le parking de la Chamoisette,
- travailler sur des petites fiches sur les arbres de la haie pédagogique (les intérêts pour la biodiversité),
- recensement des hirondelles rustiques et de fenêtré dans les hameaux de la commune,
- 2 Animations-Ateliers, en 2023.

### Atelier de fabrication de nichoirs

Le samedi 25 mars dans l'après-midi, la salle communale a accueilli une bonne dizaine d'habitant.es et autant d'enfants pour l'atelier « **Construction de notre nichoir** », animé par Sébastien, naturaliste de Colocaterre. Après une rapide présentation de chacun.e des participant.es, nous sommes parti.es à la découverte du monde des oiseaux grâce à toutes les informations que Sébastien nous a partagées. Les enfants malgré leur jeune âge ont montré beaucoup d'intérêt, curieux et impatients de construire leur nichoir. Nous sommes passé.es à la phase de montage du nichoir destiné aux mésanges de nos jardins. Sébastien nous avait préparé toutes les pièces en bois qu'il ne restait plus qu'à assembler. Là encore, les enfants étaient très impliqués, patients, et étaient fiers, avec l'aide des parents, de manipuler perceuse et visseuse puis en final, d'appliquer le dernier coup de pinceau de brou de noix pour rendre le nichoir discret face aux éventuels prédateurs. 8 nichoirs ont ainsi été fabriqués et seront très bientôt installés sur la commune. L'atelier s'est terminé autour d'un sympathique goûter. Quelques personnes nous avaient contactés pour nous dire qu'elles étaient intéressées mais indisponibles à cette date. Vu le succès de ce premier atelier, nous en proposerons un second courant l'automne. Merci de nous contacter pour vous inscrire.



## Atelier Formation à la gestion écologique de nos jardins : « Comment développer la biodiversité dans notre jardin »

Venez découvrir la démarche « refuge LPO » et les gestes favorables à la biodiversité que chacun peut mettre facilement en place dans son jardin : fauches tardives, tailles raisonnées, plantations d'arbustes, création d'une mare, installation de nichoirs, etc. Une partie en salle (à la mairie) permettra d'aborder quelques notions théoriques et une partie sur le terrain permettra de visualiser concrètement les gestes favorables à la biodiversité. Rendez-vous le **samedi 22 avril 2023 à 14h30** devant la mairie.

## Développer la biodiversité dans son jardin

Quelques conseils en ce début de printemps :  
Vous pouvez tondre différemment.

En particulier, couper l'herbe plus haute que d'habitude : vous aurez ainsi plus de rosée et votre gazon restera plus vert lors des canicules.

Épargner quelques zones de tonte afin de laisser les herbes se développer. Vous serez surpris par la diversité des fleurs et par leur beauté. Et en plus, vous laisserez aux amphibiens, insectes ou autres petits mammifères, un habitat propice à leur développement. Ils entrent en outre dans le régime alimentaire de nombreux oiseaux.

Parcourez d'abord votre jardin à pied et commencez par tondre au milieu du jardin afin que la petite faune ait le temps de fuir et se mettre à l'abri. Pensez à laisser notamment des bandes enherbées le long des haies pour ne pas blesser la faune qui s'y réfugie, les hérissons notamment ! C'est aussi l'occasion, en accord avec vos voisins, de créer des passages (15x15cm) entre les jardins pour laisser la faune au sol circuler.

La faune des jardins et les oiseaux vous remercient !

## Cuves de récupération des eaux de pluie

Nous sommes en train d'installer à l'arrière du hangar communal des cuves de récupération des eaux de toiture pour l'arrosage de nos jardinières de fleurs à la Mairie et sur la place des Cloutiers. Nous allons également en installer une dans le cimetière pour l'arrosage des plantes et fleurs des tombes qui sera mis à disposition des familles.

## Les bassins : patrimoine précieux dans notre commune

Savez-vous combien de bassins nous avons sur la commune du Noyer ? La réponse risque de vous surprendre : 30 bassins tant privés que communaux !!! Nous nous étions engagé.es en début de mandat à en faire un inventaire et à entretenir les bassins communaux. La situation sécheresse de l'été 2022 nous incite à prioriser cette thématique. Aussi la mairie a contacté un bureau d'étude spécialiste du sujet, afin de faire un inventaire complet de l'état de nos bassins et des captages.



## Site Internet



Ce printemps, notre site Internet devrait voir le jour. Nous pouvons d'ores et déjà vous présenter le logo créé par Céline Giachetti, sculptrice au Chef-Lieu.

## *Infos pratiques*

### Animation « ça vaut le clou ! » le dimanche 21 mai à 10h

Sur les traces d'une activité majeure disparue sans laisser de trace, ou presque. Bon nombre d'habitants des Bauges savent que la clouterie a été une activité renommée dans la vie économique du massif, mais lorsqu'il s'agit d'en parler ou pire, d'en retrouver des vestiges visibles, l'affaire se complique. Certes, on peut retrouver des clous sur les portes des fermes anciennes ou sur des vieux brodequins ou galoches mais à part ça !!! C'est le mystère de l'activité disparue ! C'est très dommage car Le Noyer a été l'un des plus importants villages cloutiers des Bauges (si ce n'est le plus important). Alors lançons nous sur la piste. Heureusement, tout n'est pas perdu. Déjà un premier jalon a été posé avec une suite d'articles parus dans les bulletins municipaux. Et ne me dites pas que vous ne les avez pas lus avidement ! Si c'est malheureusement le cas pour vous, vous allez avoir une occasion en or, ou plutôt en fer, de forger vos connaissances.

En effet, le 21 mai à 10h, au Noyer aura lieu une animation qui, j'en suis sûr, vous permettra d'être dans les clous.

Lors d'une déambulation entre la place des Cloutiers (normal non ?) et le préau à côté de la mairie, j'éviderai le fil rouge de la clouterie tout en échangeant avec vous les connaissances et les questions que vous ne manquerez pas d'avoir sur le sujet.

Et puis, afin d'enfoncer définitivement le clou, guidé par le son des coups de marteaux sur l'enclume, nous assisterons au clou du spectacle à savoir la confection de clous à l'ancienne grâce au savoir-faire de Simon Déléan et Patrice Magnin, forgerons d'art de leur état.

De nouveau, nous regarderons, écouterons et échangerons avant de repartir avec la mémoire revigorée, les connaissances plus étendues et... un clou en poche, forgé devant vous et pour vous.

Cela vaut le clou, non ?

Si vous avez des informations, des documents ou des outils (clous, enclumes, cloutières ...) n'hésitez pas à nous le faire savoir. C'est notre patrimoine commun. Merci d'avance !

### **Dimanche 21 mai à 10h, place des Cloutiers**

Merci de réserver auprès du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges dans le cadre des animations « Renc'Arts » car, forcément, ça va être la ruée et le nombre de places est limité. (Article de Bernard Martin, Guide du Patrimoine Savoie Mont-Blanc et conteur)

### **Centre de sauvegarde des animaux blessés**

Nous vous indiquons la marche à suivre si vous trouvez un animal sauvage en détresse ou blessé :

Appeler le Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage ou envoyer un mail, afin que l'on vous conseille sur la marche à suivre. En aucun cas il ne faudra nourrir ni donner à boire à l'animal.

**Attention...** Certaines espèces peuvent être dangereuses, ou ne doivent pas être touchées : attendez les instructions de la médiatrice avant de tenter de capturer l'animal !

N'oubliez pas : la loi interdit de conserver un animal sauvage chez soi.

**Attention, le centre ne reçoit pas de visiteurs. Les animaux sont déposés à l'accueil.**

Le Tétras Libre

Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage des Pays de Savoie

450 route du Mapas • 73000 Montagnole (près de Chambéry)

Tél : 07 83 80 05 46

mail : [csfs.pays.de.savoie@gmail.com](mailto:csfs.pays.de.savoie@gmail.com)

site : <https://www.csfs-paysdesavoie.org/>

## Bruit de voisinage

Le printemps arrivant et dans le cadre du bon respect de son voisinage, nous tenons à rappeler les horaires autorisés (fixés par l'arrêté préfectoral du 9 janvier 1997) pour les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, qui sont :

les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30  
les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00  
les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

## Entretien des fosses septiques

Les habitations non raccordées au réseau public d'assainissement doivent obligatoirement être équipées d'une installation non collective ; ces dernières étant le plus souvent des fosses septiques et pour une part moins importante de microstations.

Dans leur fonctionnement, les fosses septiques reçoivent en entrée de fosse des eaux chargées en déchets solides, papiers graisses, etc. Les matières solides vont alors couler au fond de la cuve et les graisses vont flotter à la surface (phase de séparation). Les matières solides vont ensuite subir une "digestion anaérobie" par des bactéries présentes dans la fosse septique. Il s'agit d'un processus relativement long, durant lequel les matières solides seront digérées, et transformées en boues et en gaz (hydrogène sulfureux, méthane et gaz carbonique).

Les eaux traitées sont ensuite filtrées ; la filtration la plus courante étant l'épandage dans des sols perméables et plats. Au fil du temps, les fosses septiques produisent ainsi des boues et doivent être vidangées, afin de maintenir leur efficacité , ce qui est d'ailleurs une obligation réglementaire.

Afin de garantir une efficacité de traitement optimale, une fosse septique doit être vidangée dès que le volume de boues atteint 50 % de sa capacité de remplissage et **il est d'usage de dire qu'une vidange est à réaliser tous les 5 ans**. Cette fréquence de vidange reste cependant variable en fonction du volume de la fosse, du nombre de personnes vivant dans l'habitation et des habitudes de vie (5 ans est considéré comme la durée moyenne de remplissage d'une fosse de 3000 litres, pour une famille vivant en permanence dans une maison).

En Savoie, il existe une liste des vidangeurs agréés, ainsi que le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de Grand Chambéry qui propose des prestations d'entretien des installations d'assainissement. Ces prestations sont réalisées par la SCAVI, aujourd'hui prestataire de Grand Chambéry, en la matière.

Dans ce cadre, le SPANC peut vous fournir un chiffrage précis pour une intervention, à travers différentes prestations dont :

-**des vidanges en tournée** : prestations réalisées après une inscription auprès du SPANC, qui déclenche alors une commande auprès de son prestataire dès que 6 personnes sont

inscrites, ce qui nécessite un certain délai avant intervention. Compter : 255€ TTC pour une fosse de 1500 litres, avec traitement des matières de vidange.

-des vidanges hors tournée : réalisée sous 15 jours après commande et de l'ordre de 360€ TTC pour une fosse de 1500 litres, avec traitement des matières de vidange.

À noter : le SPANC propose également des vidanges définitives : lorsque l'utilisateur souhaite supprimer sa fosse (pour un raccordement à un réseau collectif par exemple). Ces vidanges définitives ont la particularité de comprendre une désinfection de la cuve en fin de l'opération pour un coût de 395€ TTC, pour une fosse de 1500 à 3000 litres.

Le SPANC de Grand Chambéry reste disponible pour toutes informations complémentaires, ainsi que pour un soutien technique et réglementaire aux usagers.

Le SPANC est joignable au 04.79.54.53.56 (antenne des Bauges) ou au 04.79.96.86.70 (antenne de Grand Chambéry) ou par mail à : [eau-assainissement@grandchambery.fr](mailto:eau-assainissement@grandchambery.fr) .

## Déchetterie mobile

Les précédentes expériences de déchetterie mobile ont été un véritable succès sur la commune.

**Cette démarche sera renouvelée le jeudi 18 mai 2023 entre 9h et 15h, au parking de la mairie.**

Nous rappelons que les déchets amiantés, les végétaux et les gravats ne sont pas acceptés sur la déchetterie mobile. En revanche, les textiles, linge de maison, petite maroquinerie, chaussures sont acceptés mais ils doivent être secs et mis en sacs fermés. Vous trouverez de plus amples informations sur le flyer ci-dessus



ainsi qu'à l'adresse suivante :

<https://www.grandchambery.fr/2667-les-dechetteries-mobiles.htm>

## Déchetterie

La déchetterie du Châtelard va fonctionner à ses horaires d'été :  
du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 31 octobre 2024 (sauf jours fériés)  
mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9h30-12h30 et 14h-19h.

## Planning broyeur

Un broyeur à végétaux est toujours mis à la disposition des communes des Bauges par Grand Chambéry. Voici les disponibilités sur notre commune :

- du lundi 1<sup>er</sup> au dimanche 7 mai,
- du lundi 29 mai au dimanche 4 juin,
- du lundi 26 juin au dimanche 2 juillet,
- du lundi 24 au dimanche 30 juillet,
- du lundi 21 au dimanche 27 août,
- du lundi 18 au dimanche 24 septembre.

Il convient de réserver à l'avance ce broyeur en mairie, d'autant que nous devons procéder à un état de lieux avant et après usage et vous informer sur les règles de sécurité liées à son usage.

Le broyeur doit ainsi être récupéré le matin au hangar communal à 8h précises et est à rendre après utilisation également au hangar à la même heure.

A noter que l'emprunt du broyeur nécessite un véhicule avec une boule d'attelage.

Un contrat de prêt devra être signé avec la commune. Les principales conditions d'emprunt vous seront expliquées.

### **Dimanche de Récup'**

Grand Chambéry organise le 18 juin prochain un événement sur le thème de la Réduction des Déchets.

Cet événement convivial et familial sera l'occasion d'aborder **l'enjeu de la gestion des déchets et du tri, de découvrir des alternatives locales de partage, de réduction des déchets, de zéro déchet et de consommation responsable.**

Petits et grands pourront gratuitement participer à des ateliers « zéro déchet », de récup', et découvrir de nombreux stands de produits locaux.

Rendez-vous :

**Dimanche 18 juin de 10h à 17h30**

**Base de Loisirs de Lescheraines**

En cas de pluie : place René Cassin au Châtelard

Renseignements sur le site :

<https://www.grandchambery.fr/330-un-dimanche-de-recup.htm>

## **Coordonnées de Grand Chambéry**

Pour vos démarches administratives concernant l'eau, les déchets et le transport scolaire, nous vous rappelons les coordonnées de l'Antenne des Bauges de Grand-Chambéry :  
Avenue Denis Therme 73630 Le Châtelard (<https://www.grandchambery.fr>).

Horaires d'ouverture au public Antenne Bauges :  
Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30  
Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Vous pouvez également bénéficier d'un accueil téléphonique aux mêmes horaires :  
Téléphone : 04 79 54 53 56

N'hésitez pas à consulter le site de Grand Chambéry pour toutes les infos, qu'elles soient techniques, culturelles ou sportives : [www.grandchambery.fr](http://www.grandchambery.fr)

# *Patrimoine naturel de notre commune*

## **Plantes invasives : vigilance accrue sur notre commune**



L'an passé, nous avons proposé un temps d'informations sur les plantes dites « invasives », et, notamment sur l'ambrosie et la renouée du Japon. La commune assure une veille de l'évolution de ces plantes sur notre territoire pour limiter leur expansion. Votre aide est précieuse pour optimiser notre travail : si vous reconnaissez ces plantes chez vous ou ailleurs, ou que vous doutez d'en avoir sur votre terrain, n'hésitez pas à nous contacter pour que l'on

puisse venir faire une identification botanique précise et vous proposer des solutions concrètes dans votre gestion de ces plantes. L'une est potentiellement dangereuse pour la santé, l'autre a une belle tendance à l'envahissement ! Dans les deux cas, des solutions simples existent, qui ne sont pas toujours dans vos habitudes. Appelez la mairie pour que l'on prenne un rendez-vous.



## Intérêt de maintenir les haies



Entre fin mars et fin août, il est recommandé de ne plus tailler les haies ni d'élaguer les arbres afin que les oiseaux puissent nidifier en paix et que les derniers oisillons puissent s'envoler.

C'est la pleine saison de nidification chez les oiseaux et beaucoup d'espèces s'installent dans les haies et les arbustes. Ainsi, le merle noir, le rougegorge familier, l'accenteur mouchet, le verdier d'Europe, le pinson des arbres et bien d'autres utilisent les enfourchures des branches pour accrocher leurs nids.

Les haies sont notre patrimoine. Elles rendent mille et un services : richesse de la faune et de la flore, coupe-vent et, par là-même, protection d'arbres plus grands, retenue de la terre, cueillette de champignons et de fruits, fourniture de bois, etc. Pensez-y si vous voulez couper bosquets, buissons et arbustes de votre terrain.

Si vous gardez le projet de couper des taillis, nous vous invitons à laisser les branches en tas sur le bord de votre propriété (abris pour les hérissons entre autres), à en faire des copeaux grâce à la mise à disposition gratuite d'un broyeur végétal par Grand Chambéry (à réserver auprès de la mairie, il permet d'obtenir un bon paillage pour votre potager) ou à les emmener à la déchetterie (ces déchets verts seront compostés). Nous vous rappelons **que le brûlage de ces déchets de bois est interdit** (notamment car ils sont très polluants) sauf pour les agriculteurs qui doivent justifier de leur incapacité à faire autrement. Sachez enfin que les ronces sont les premières favorites pour repousser sur un sol brûlé.

N'oublions pas de maintenir la tradition de bon sens familial de planter des arbres dans les champs et les jardins : observez ! La plupart des arbres isolés des Bauges sont très vieillissants et il nous manque une ou deux générations d'arbres pour les remplacer ! Si ce sont des fruitiers, vos enfants et petits-enfants vous en remercieront d'autant plus.

## Le mot de la responsable de notre Bibliothèque municipale

### BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE JOSEPH LOUIS HECTOR DE CALLIAS LE NOYER



Quelques nouveautés en cette fin 2022 et début 2023.

Depuis mi-novembre, notre bibliothèque s'est dotée d'un logiciel informatique.

Trois de nos bénévoles ont suivi une formation à distance. Depuis, nous avons enregistré les livres de notre fonds propre et ce, de novembre à mi-février, à raison de plusieurs jours par semaine.

Nous allons vous proposer notre catalogue OPAC en ligne, sur notre site :  
**[Bibliotheque-le-noyer.fr](http://Bibliotheque-le-noyer.fr)**

Ce catalogue comprend les documents de notre fonds ainsi que les documents de Savoie-biblio. Vous pourrez consulter ce dernier librement et, faire des recherches par titre, auteur, genre.

Un résumé accompagne les romans, en cliquant sur la couverture du livre.

Si vous le désirez, vous pourrez vous connecter en mentionnant votre identifiant qui sera votre numéro d'usager à demander à la bibliothèque et un mot de passe qui sera les 4 chiffres de votre année de naissance.

Vous pourrez par la suite, créer un mot de passe qui ne sera connu que de vous seul.

Grande diversité de documents :

- Roman, policier, science-fiction, terroir
- Documentaires : vie domestique, cuisine, botanique, jardinage, zoologie, travaux manuels, bricolage, santé bien-être.
- Jeunesse et adulte
- CD, DVD documentaire, textes lus.

La fréquentation a augmenté, nous avons 12 nouveaux inscrits depuis janvier 2023. De nouveaux arrivants et de très jeunes enfants.

Cinq fillettes de 8 à 11 ans, participent au concours de lecture « prix la vache qui lit », dans le cadre du festival du Grand-Bornand.



**Nos horaires** : mercredi de 10h à 12h et 17h à 19h

À bientôt : Rose-Marie, pour l'équipe de la bibliothèque.

Contact : [lenoyerbiblio@gmail.com](mailto:lenoyerbiblio@gmail.com)

## *Bienvenue aux nouveaux arrivants !*

- Gabrièle Sauvat, Le Perrier
- Françoise et Jean-Christophe Mithieux, Le Perrier
- Aurélie et Alexis Huette, La Ville
- Laure Thaler et Bérenger Cwicklinski, Maël leur fils, La Ville
- Camille Pousse et Ludovic Benoit, Anouk et Romane, leurs filles, Le Mont

Les nouveaux arrivants sont les bienvenus et nous leur demandons de bien vouloir passer en Mairie afin que l'on puisse les informer sur la vie de notre commune (inscriptions scolaires, transports scolaires, ordures ménagères, tri sélectif, horaires déchetterie, associations locales, bibliothèque...)

## *Evénements*

### **Repas des aînés du 18 décembre**

À l'approche de Noël, chaque année, le maire et son conseil municipal invitent les aînés de la commune à un repas en présence de quelques élus, eux-mêmes faisant partie des aînés. Il a eu lieu au restaurant « chez Cyrille » où Cyrille et Virginie nous ont reçus avec leur gentillesse et bienveillance habituelles.

C'est un moment privilégié pour converser avec des voisins qu'il n'est pas toujours aisé de côtoyer, étant donné l'étendue de la commune, et aussi d'échanger de façon informelle avec notre maire.

Le menu apprécié de tous était parfait, couronné par une farandole de desserts.

Les personnes n'ayant pu assister au repas ont reçu un assortiment de produits majoritairement locaux.



## Vœux du maire

Après deux années d'absence de cérémonie des vœux à cause de la crise sanitaire, les Noyérains ont été heureux de se retrouver dans la salle communale le 15 janvier dernier pour assister à cette manifestation.

L'occasion pour le maire de rappeler les différentes réalisations de 2022, telles les travaux du cimetière, de l'aire de jeux, des abris bus pour les scolaires, du lancement du refuge LPO, de la stérilisation des chats errants... Cette année 2022 qui a lourdement été marquée par la sécheresse et la pollution de l'eau potable. Les travaux en cours, notamment la rénovation totale de la station d'épuration (STEP), devrait se terminer ce printemps. Pour 2023, on peut citer, entre autres, les projets tels la sécurisation des hameaux, les sentiers inter-hameaux, le raccordement de tous à la fibre optique ou le lancement du site Internet de la commune.

Ce fut l'occasion pour tous d'échanger autour du verre de l'amitié.



